Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2022
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS):

Attribution des prestations dans le domaine de la chirurgie viscérale complexe hautement spécialisée, domaine partiel des résections œsophagiennes: arrêt du Tribunal administratif fédéral

Avis de l'organe de décision MHS

Par décision du 31 janvier 2019 (FF *2019* 1476), l'organe de décision MHS a fixé la liste des hôpitaux dans le domaine de la chirurgie viscérale complexe hautement spécialisée, domaine partiel des résections œsophagiennes. Il y était précisé que les fournisseurs de prestations non retenus recevraient une décision individuelle séparée susceptible de recours. La candidature de l'Hôpital fribourgeois – freiburger spital à un mandat de prestations pour les résections œsophagiennes n'a pas été retenue, ce qui lui a été notifié et justifié par décision du 17 avril 2019.

L'Hôpital fribourgeois – freiburger spital (le recourant 1) a déposé un recours contre la décision auprès du Tribunal administratif fédéral. Par un arrêt du 3 mai 2022, celui-ci a rejeté les recours et a invité l'organe de décision MHS à publier le chiffre 3 du dispositif dans la Feuille fédérale:

«3. Passé un délai de six mois à compter de la notification de cet arrêt, le recourant 1 ne sera plus autorisé à facturer les opérations dans le domaine de la chirurgie viscérale complexe hautement spécialisée – résections œsophagiennes chez l'adulte à la charge de l'AOS.»

31 mai 2022

Pour l'organe de décision MHS:

Le président, Mauro Poggia